

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Entrepreneuriat			
Code	ECHG3B67ENT	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au travers de cette UE, l'étudiant.e approchera les étapes essentielles de la création d'une entreprise et sa fiscalité. Cela lui permettra de se faire une idée de la partie financière du business plan à établir lors de la création d'une entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant(e) sera capable de citer les 2 grands statuts fiscaux (IPP, ISOC) auxquels pourrait être soumise une entreprise.

Il, elle devra comprendre les mécanismes de base et le fonctionnement de la fiscalité et notamment la notion de TVA, frais professionnels, frais réels et forfait, fiscalité sur les revenus professionnels, mettre en évidence les composantes financières principales du business plan qui sera notamment abordé dans le cadre de l'activité "Création d'entreprise".

D'autre part il s'agira de sensibiliser l'étudiant(e) à différents aspects humains et de gestion lors de la création d'une entreprise

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B67ENTA Création d'entreprise 12 h / 1 C

ECHG3B67ENTB Fiscalité des entreprises 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECHG3B67ENTA Création d'entreprise 10

ECHG3B67ENTB Fiscalité des entreprises 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation

Pour justifier valablement une absence à l'examen, le certificat médical doit être annoncé (téléphone ou mail) au secrétariat le jour même de sa rédaction par le médecin traitant et rentré au secrétariat le premier jour de la reprise de l'étudiant. Dans les autres cas, l'examen sera considéré comme NON PRÉSENTÉ.

Tout retard sur l'horaire de passage de l'épreuve annoncé à l'étudiant sera sanctionné d'une cote nulle pour l'épreuve.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation

5. Cohérence pédagogique

Ces cours explore de manière progressive les fondements de la fiscalité et leur incidence sur le choix de la structure juridique, les démarches et réflexions liées à la création d'entreprise et les stratégies de tarification ce qui permet aux étudiants d'avoir une compréhension holistique des enjeux fiscaux et commerciaux auxquels font face les entrepreneurs.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Création d'entreprise			
Code	4_ECHG3B67ENTA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les étudiants de 3ème Baccalauréat en Gestion Hôtelière s'apprêtent après une formation économique de trois ans à entrer pleinement dans la vie professionnelle. Un choix se présente à eux : opter pour un statut social d'indépendant et créer leur propre entreprise ou travailler comme salariés dans une entreprise?

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 1.4. développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6. Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 4.2. Rechercher, vérifier, comparer et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contenu repose sur les aspects pratiques, juridiques, comptables, peu administratifs liés à la création d'une entreprise. Ce contenu s'appuie sur les volets qui composent tout business-plan : le créateur, le projet, les résultats de l'étude de marché, le plan financier. Il sera illustrer de nombreux exemples visant à éclairer l'étudiant

Démarches d'apprentissage

S'agissant d'une activité de 12H, la démarche d'apprentissage choisie repose sur plusieurs actions à choisir en fonction du temps disponible, de la planification de l'activité, des possibilités offertes durant le quadrimestre (l'intervention du professeur, d'entrepreneurs pouvant ainsi témoigner de leur expérience, visite d'un salon dédié à la création d'entreprise, business game).

De nombreux sites internet seront aussi proposés aux étudiants afin qu'ils puissent par eux-mêmes poursuivre la réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur accompagnera l'étudiant dans la réalisation du travail dès que l'étudiant en a le besoin. Des nombreux documents et vidéo sont déposés dans le cours afin que l'étudiant(e) puisse y trouver des compléments d'informations.

Sources et références

De nombreux sites internet ainsi que des ouvrages de vulgarisation à destination du public ciblé "jeune entrepreneur".

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus, diaporama et sites internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation reposera sur la réalisation d'un travail portant sur l'ébauche du business-plan d'un projet personnel.

A aucun moment il ne s'agira d'exiger la réalisation d'un deuxième TFE.

L'objectif du travail étant de demander à l'étudiant de mener une réflexion personnelle sur un éventuel projet. Dans le cas où l'étudiant n'aurait aucun projet personnel, il lui est demandé de se projeter dans une situation qu'il pourrait envisager.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation

Un travail non remis pour l'échéance ou ne respectant pas les modalités reprises dans le cours sur la plateforme donnera lieu à une cote d'échec pour l'activité.

En cas de seconde session, l'étudiant devra réaliser le travail dans les mêmes conditions que celles qui présidaient à sa réalisation pour la première session.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité des entreprises			
Code	4_ECHG3B67ENTB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thierry EVERAERT (thierry.everaert@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but de sensibiliser aux aspects fiscaux du secteur professionnel. A ce titre elle s'inscrit parfaitement dans cette UE. Cette activité d'apprentissage a pour but de sensibiliser aux aspects fiscaux dans le secteur professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les principes de la fiscalité
Compléter une déclaration TVA
Calculer les dépenses non admises et avantages de toutes natures
Comparer les frais réels aux frais forfaitaires

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les principes de base de la fiscalité
TVA (formalités d'identification, déclaration TVA...)
Impôt des sociétés (déclaration fiscale, dépenses non admises, avantages de toutes natures...)
Impôt des personnes physiques (charges professionnelles forfaitaires et réelles)

Démarches d'apprentissage

Exposé ex-cathedra.
Notes personnelles de cours

Dispositifs d'aide à la réussite

Notes de cours et enseignant disponible

Sources et références

Code TVA
Code des impôts sur les revenus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à 100% en première et seconde session.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

La non présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation

Pour justifier valablement une absence à l'examen, le certificat médical doit être annoncé (téléphone ou mail) au secrétariat le jour même de sa rédaction par le médecin traitant et rentré au secrétariat le premier jour de la reprise de l'étudiant. Dans les autres cas, l'examen sera considéré comme NON PRÉSENTÉ.

Tout retard sur l'horaire de passage de l'épreuve annoncé à l'étudiant sera sanctionné d'une cote nulle pour l'épreuve.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).